

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT-LIMOUSIN EN MARCHÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU HAUT LIMOUSIN

3.2 Règlement graphique

Planche n°46

Communes concernées
par la planche :
Peyrat-de-Bellac, Bellac

Echelle 1:2 500

050100150200250 mètres

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUi du
Haut Limousin

Document arrêté le : XX/XX/XXXX

Document approuvé le : XX/XX/XXXX

Légende

Éléments de cadrage géographique (non-réglementaires)

Bâti

Parcelles

Limites communales

Surfaces en eau

Zonage réglementaire

Zones U

Ua

Ua1

Ub

Uc

Uj

Ue

Ux

Ui

Ut

Zones AU

1AU

2AU

1AUx

2AUx

1AUt

2AUt

Zones A

A

Ah

Ae

Ai; Ai1

At; At1

Ax; Ax1

As

Zones N

N

Np

Ne

Ng; Ng1

Ni; Ni1; Ni2; Ni3

Nt

Nx

Zones présentes sur la planche :

Ua

Ub

Uc

Uj

Ue

Ux

1AU

2AU

1AUx

A

Ax

Nx

N

Np

Ne

Prescriptions réglementaires spécifiques

Bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination

Éléments surfaciques de paysage à conserver

Emplacements réservés

Espaces boisés classés (EBC)

Éléments ponctuels de paysage à conserver

Éléments linéaires de paysage à conserver (haies, alignements plantés, murs anciens, etc.)

Secteurs concernés par une orientation d'aménagement programmée (OAP) :

Secteurs sur lesquels s'appliquent des OAP :

OAPh (OAP aménagement d'un secteur à destination majoritairement d'habitat)

OAPt (OAP aménagement d'un secteur à destination technique)

OAPd (Objectif de densité au titre de l'OAP thématique Densité des tissus bâtis)

The main map displays a detailed urban planning scheme for the Haut Limousin intercommunal area. It features a complex arrangement of colored zones representing different land uses: residential (Ua, Ub, Uc, Uj, Ue, Ux), agricultural (A, Ah, Ae), natural (N, Np, Ne), and specific urban areas (1AU, 2AU, 1AUx, 2AUx). Several areas are designated as OAP (Orientation d'Aménagement Programmée), including OAPh (habitat), OAPt (technical), and OAPd (density). The map also shows geographical features like the Vienne river, various roads, and existing buildings. The legend on the left provides a key for all these elements, including the scale (1:2500) and the specific regulations for each zone and OAP.